

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Référence
044-2026

Désignation des élus  
référents à la tempête

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 juin à 20 heures 00 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 29 mai 2026.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

**Présents** : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Sophie SCOUARNEC, Madame Béatrice BALPE, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Virginie BOURNIGAL, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

**A été nommé secrétaire** : Madame Christiane REDON

### 044-2026 – Désignation des élus référents à la tempête

L'opérateur ENEDIS sollicite la commune pour désigner des élus référents à la tempête.

Monsieur Le Maire propose sa candidature en tant que référent titulaire et Madame Béatrice BALPE propose sa candidature en tant que référent suppléant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de désigner, comme référent titulaire à la tempête, Monsieur Grégory LE GUILLOU, et comme référent suppléant à la tempête, Madame Béatrice BALPE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,  
Christiane REDON

Le Maire,  
Grégory LE GUILLOU

